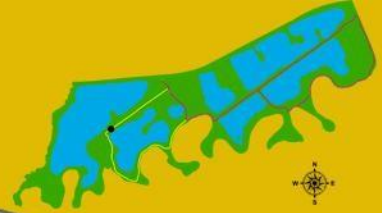


# LA REMISE EN ETAT



Les modalités de cette étape sont définies au moment de la demande d'autorisation. Elle consiste à effectuer des travaux en vue de restituer le site.

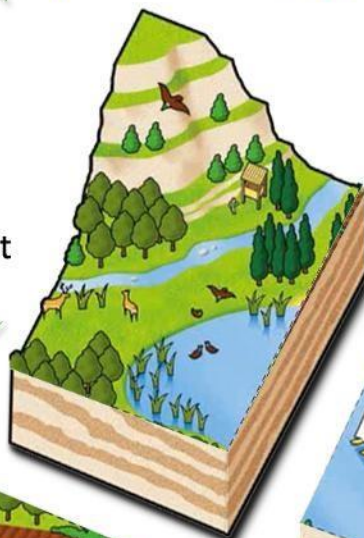
Quatre grands types de réaménagement sont possibles:

## Espace Naturel

Trois types de restitution sont possibles:

- remise à l'état initial;
- création de milieux disparus;
- création de nouveaux milieux.

Ces deux derniers cas contribuent à dynamiser la biodiversité.



Ce type de réaménagement permet de développer une activité économique supplémentaire sur un territoire.

## Zone de Loisirs



## Espace Agricole



Grâce à ce réaménagement, la surface agricole du territoire est conservée. Les valeurs agronomiques des terres avant et après exploitation restent équivalentes.

## Zone d'Activités

L'intégration paysagère est pensée de manière à ce que l'aménagement réduise au maximum les nuisances potentielles du futur équipement. La stabilisation des terrains permet d'accueillir des infrastructures et de développer des activités économiques.



### BON A SAVOIR

L'exploitant a l'obligation de constituer des garanties financières afin d'assurer la remise en état du site en cas de défaillance de l'entreprise.